



Nouvelles règles de facturation du magasin à partir du 01 janvier 2017

Crédits UNISTRA identifiés « recherche » Bon de commande unistra <i>(Tous les crédits des secteurs HT)</i>	Les articles sont refacturés au prix HT du fournisseur
Crédits UNISTRA identifiés « enseignement et administration, maintenance... » Bon de commande unistra <i>(Tous les crédits des secteurs mixtes ou ttc)</i>	Les articles sont refacturés au prix TTC du fournisseur
Crédits identifiés « externes » Bon de commande des autres organismes (CNRS, SATT, INSERM, ...)	Les articles sont refacturés au prix HT du fournisseur + frais de gestion de 5% + TVA <i>(Sachant que les organismes de recherche récupèrent la TVA, le montant imputé sur le budget est le total HT de la facture)</i>